



Département  
Du Lot

Communauté d'Agglomération  
du Grand Cahors

#### PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-MEDARD

##### Légende

###### Zonage

- UA
- UB
- IAU
- A
- Ap
- N
- Nc

###### Prescriptions

- Emplacement réservé
- Plan de Prévention du Risque inondation du Lot Aval Vert et Masse
- Elément de paysage à préserver au titre de l'art. L.123-1-5-III-2<sup>e</sup> du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine à préserver au titre de l'art. L.123-1-5-III-2<sup>e</sup> du Code de l'Urbanisme
- Bâtiement pouvant changer de destination au titre de l'art. L.123-1-5-II-6<sup>e</sup> du Code de l'Urbanisme
- Eléments de continuité écologique au titre de l'art. R.123-11 i du Code de l'Urbanisme

###### Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5-V du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE INDICATIVE
1	Elargissement de la voirie au Causse de Cahors (élargissement de 2 mètres)	Commune	205 m <sup>2</sup>
2	Création d'une liaison douce vers le lac Vert de Catus (largeur de 2,50 mètres)	Commune	870 m <sup>2</sup>
3	Création d'une liaison douce vers le lac Vert de Catus (largeur de 2,50 mètres)	Commune	2 120 m <sup>2</sup>
4	Sécurisation du carrefour entre la voie communale n°2 et la RD 5	Commune	660 m <sup>2</sup>
5	Sécurisation du carrefour entre la voie communale n°1 et la RD 811	Commune	4 300 m <sup>2</sup>

document graphique au 1/5000°